



Cahier des charges environnemental à destination des commerçants

V4 – 15/10/2014



BET environnemental
102 rue Roque de Fillol
92800 PUTEAUX

SODES

CRÉATEUR DE CENTRE-VILLE
PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

SODES
41, avenue Montaigne
75008 PARIS

Bienvenue !

Les travaux d'aménagement de votre commerce doivent vous conduire à mener une **réflexion globale** sur la prise en compte de tous les impératifs liés au **confort**, à la **santé** et à la **gestion ultérieure** du local.



Ils doivent également vous pousser à mieux prendre en compte les **problématiques environnementales** actuelles qui sont devenues la **responsabilité** de chacun !

Ce guide a été élaboré dans cette optique, en vue de vous **inciter à mettre en œuvre une démarche « éco-responsable » efficace** dans votre commerce.

Votre engagement :

A cet effet, nous vous demandons de vous **engager à valider un minimum de 15 points** sur les différentes cibles environnementales proposées **en plus de celles mentionnées comme obligatoires (au nombre de 4)**. **Le respect de cet engagement sera vérifié par SODES** sur présentation de justificatifs (plan d'aménagement, factures...) et lors de l'ouverture de vos locaux. D'autres cibles environnementales, relatives aux « bonnes pratiques » à suivre lors de l'exploitation de votre commerce, figurent dans ce guide. Celles-ci ne rentrent néanmoins pas dans le cadre de l'évaluation.

Parmi les solutions qui s'offrent à vous, pensez à toujours **raisonner à long terme** et en **coût global**, car les équipements à haut rendement énergétique ou plus « durables » peuvent coûter plus chers à l'achat que des solutions traditionnelles. Ils seront néanmoins plus **pertinents** dans la durée, pour **l'environnement** comme pour votre **porte-monnaie** !



Sommaire

Bienvenue !	1
Sommaire	2
Le chauffage et l'eau chaude	3
Le confort d'été et la climatisation	7
L'éclairage	10
Les autres équipements	14
Limiter les consommations d'eau	18
Bien choisir et utiliser ses produits	20
Réduire ses déchets	24
L'impact des transports	27
Synthèse de votre engagement	28
Justificatifs à fournir pour la validation des cibles retenues.....	33
Fiche conseil "choisir ses produits et matériaux, quelques questions à se poser".....	38





Le chauffage et l'eau chaude



Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire constituent des postes importants de consommations d'énergie, y compris dans le secteur des commerces.

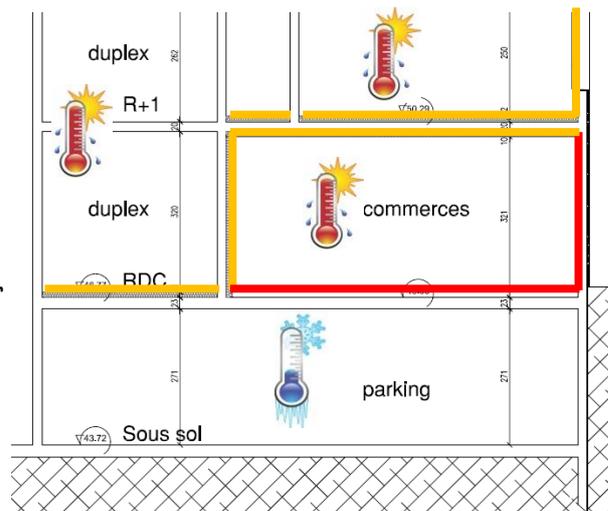
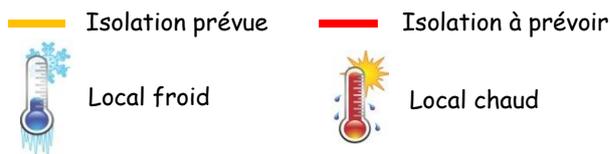


L'énergie la moins coûteuse et la plus respectueuse de l'environnement restant celle qui n'est pas consommée, adoptez une démarche (éco)logique : cherchez d'abord à réduire vos besoins avant d'installer des équipements performants, qui risquent d'être surdimensionnés une fois vos besoins réévalués.

Si votre commerce doit être chauffé ou refroidi, isolez toutes ses parois donnant sur des locaux non chauffés ou l'extérieur

Disposition obligatoire

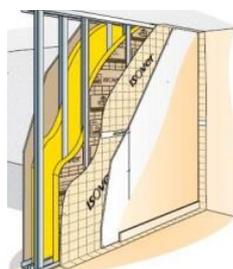
Afin de mieux les identifier, SODES vous fournira un plan de RDC et une coupe permettant de localiser clairement les locaux chauffés des locaux non chauffés et les différents isolants déjà prévus.



Si votre commerce regroupe à la fois des locaux chauffés et froids, n'oubliez pas de prévoir une isolation thermique entre ces différents locaux

2 points

Isolation des cloisons intérieures





Le chauffage et l'eau chaude



- Choisissez un vitrage isolant (minimum double vitrage) pour votre vitrine et les autres baies de votre commerce

3 points

La vitrine joue un rôle majeur dans les déperditions énergétiques de votre commerce puisqu'elle constitue une part importante de la façade donnant directement sur l'extérieur. L'isoler vous permettra de faire des économies d'énergie de disposer d'un espace de vente confortable.



- Posez des faux plafonds pour réduire le volume d'air à chauffer dans votre commerce

1 point



Certains faux plafonds ayant des propriétés d'absorption des ondes sonores, ils pourront également participer à améliorer le confort acoustique intérieur de votre commerce.

- Préférez une zone tampon à l'entrée de votre commerce (sas, rideaux amovibles) plutôt qu'un rideau à air chaud pour limiter les apports d'air froid non contrôlés liés aux entrées et sorties de votre clientèle

3 points

Le rideau d'air chaud ne permet de retenir que 70 à 80% des déperditions de chaleur et entraîne des surconsommations d'énergie. Il est donc préférable de limiter son utilisation !

Si votre commerce est équipé de portes automatiques, veillez à ce qu'elles ne soient pas soumises à des ouvertures intempestives en hiver.



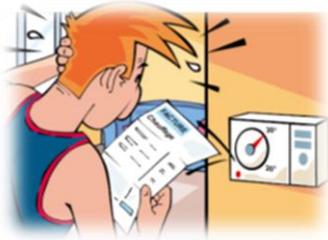


Le chauffage et l'eau chaude



- Limitez la température dans votre commerce à 19°C*

Bonne
pratique



Pour cela, équipez-vous d'un **thermomètre** ou d'un **thermostat d'ambiance**. Un degré de moins, c'est environ 7% de consommations de **chauffage en moins**, autant d'argent gagné sur la facture !

- Baissez votre chauffage la nuit et pendant les horaires de fermeture*

Bonne
pratique

Pensez également à le couper ou le basculer en position hors gel quand vous partez en vacances.



- Votre commerce a-t-il vraiment besoin d'eau chaude pour son fonctionnement ?*

2 points

Cette question, qui peut paraître anodine, peut néanmoins engendrer de réelles économies si sa réponse est non :

- Economie d'un chauffe-eau (ou d'un ballon) et d'un réseau d'eau chaude dans le commerce ;
- Economie d'énergie si l'eau n'a pas besoin d'être chauffée, ni maintenue en température avant d'être consommée.



Pensez-y !



Le chauffage et l'eau chaude



- En fonction des besoins d'eau chaude de votre commerce optez pour le système le plus approprié entre un ballon d'eau chaude et un chauffe-eau instantané et isolez vos canalisations*

2 points

Contrairement au ballon d'eau chaude, le chauffe-eau instantané produit de l'eau chaude à la demande et ne dispose pas de cuve de stockage. Il est plutôt réservé à de faibles besoins d'eau chaude.

Du fait de son stockage, le ballon d'eau chaude permet quant à lui de réduire les puissances d'abonnement en énergie (gaz comme électricité). Le stockage de l'eau chaude et son maintien en température est en revanche plus consommateur d'énergie. Pensez donc à isoler votre ballon d'eau chaude et le réseau de tuyauterie qui lui est associé.



Chauffe-eau instantané



Ballon d'eau chaude

- Quel que soit le système de production d'eau chaude retenu, celui-ci doit être installé au plus près des points de puisage, de façon à limiter les déperditions*

1 point

Cette courte distance permettra également de limiter le risque de développement de la légionellose dans vos canalisations.

- Privilégiez une pose verticale pour votre ballon d'eau chaude*

1 point



A volume et caractéristiques équivalentes, un ballon d'eau chaude placé en position verticale sera plus performant qu'en position horizontale du fait d'une meilleure stratification.

- Faites entretenir régulièrement vos installations de chauffage et d'eau chaude*

Cela permettra d'augmenter leur longévité et d'optimiser le réglage de ces équipements (températures de consigne, purge éventuelle des radiateurs, évaluation des polluants atmosphériques...).



Bonne pratique



Le confort d'été et la climatisation



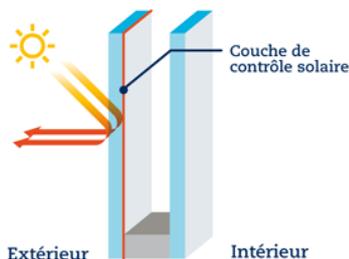
Facteur de risques liés à la santé (légionellose, rhumes...), la climatisation est également très consommatrice d'énergie. Faute d'un entretien régulier, un climatiseur perd de son efficacité chaque année.

En été, privilégiez donc la maîtrise des apports internes (soleil, éclairage...) et le rafraîchissement (qui se contente de conserver un écart de température par rapport à l'extérieur) deux méthodes beaucoup plus économiques que le recours à la climatisation.



- Pour réduire les apports solaires pénétrant dans votre commerce, optez pour des vitrages à contrôle solaire

2 points



Ils sont particulièrement adaptés pour des locaux refroidis ou souhaitant maintenir une fraîcheur ambiante en toute saison. Des films solaires posés sur vos vitrages, côté extérieur, peuvent également jouer ce rôle.

- Pour réduire les apports internes liés à l'éclairage artificiel de votre commerce, optez pour des équipements à haut rendement et favorisez l'éclairage naturel de vos locaux

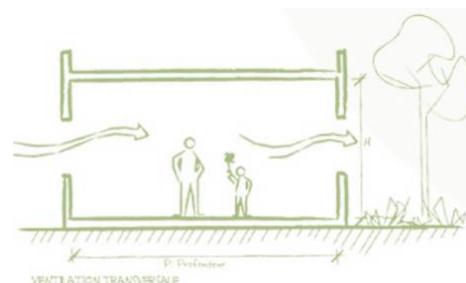
Les luminaires à haut rendement sont décrits dans le § Eclairage.



- Si la configuration le permet (commerce traversant), prévoyez des impostes vitrés ouvrants dans votre vitrine de façon à favoriser la ventilation naturelle de votre commerce

2 points

Une vitesse d'air de 0,5 m/s (vitesse maximale atteignable en ventilation naturelle) améliore la sensation de confort de 2 ou 3°C.





Le confort d'été et la climatisation



- Si la ventilation naturelle des locaux ne vous paraît pas suffisante, prévoyez des brasseurs d'air

1 point

Une vitesse d'air de 1m/s (atteignable avec des brasseurs d'air) peut créer un abaissement de la température ressentie allant jusqu'à 4°C.



Le recours à des brasseurs d'air est jusqu'à 4 fois plus économe en énergie qu'un climatiseur classique.

- Si l'usage de votre commerce rend obligatoire le recours à un climatiseur, malgré toutes les précautions prises pour le rafraîchir et limiter ses apports internes, choisissez un équipement adapté à vos besoins (principe de fonctionnement, taille du local, nuisances acoustiques, intégration dans le commerce...)

0 point

Vous trouverez ci-dessous quelques informations pour vous guider...



Système Monobloc : Idéal pour les petits volumes puisque d'usage ponctuel, ce système présente l'avantage d'être très facilement intégrable dans votre magasin puisqu'il peut être mobile (sur roulettes). Il est en revanche moins performant en terme de refroidissement qu'un système multisplit et peut générer des nuisances acoustiques au sein de votre commerce.

Système Multisplit : Dans un grand local ou dans le cas de plusieurs locaux, ce système offre la possibilité d'avoir plusieurs unités intérieures pour une diffusion de l'air mieux répartie. Contrairement au climatiseur monobloc, ce type d'appareil de climatisation se compose de deux parties : un bloc à l'intérieur du commerce et l'autre bloc à l'extérieur. Les deux blocs sont raccordés entre eux par un système de tuyauterie dans lequel circule le liquide réfrigérant. Le climatiseur split est conçu pour un usage fréquent.



Réversibilité : Les climatiseurs dits « réversibles » sont conçus pour à la fois rafraîchir vos locaux en été et les chauffer en hiver. Ils permettent de réunir 2 fonctions en 1 seul et même appareil.

« **Inverter** » : Cette appellation signifie que le climatiseur peut régler avec précision la température de vos locaux. Il ajuste la vitesse du compresseur en fonction des besoins réels en froid de la pièce. Il vous permettra donc d'économiser de l'électricité. Pour un meilleur confort acoustique, vous pouvez diminuer la vitesse de rotation du compresseur et des ventilateurs. La montée en température peut se faire très rapidement grâce à une fonction de surpuissance momentanée. Ce modèle peut être réversible.



Le confort d'été et la climatisation



- Veillez à limiter les heures de fonctionnement du climatiseur en utilisant un thermostat d'ambiance ou une programmation sur horloge (coupure automatique en période d'inoccupation)*

Bonne pratique



- Ne déclenchez pas votre climatisation en dessous de 26°C*

Bonne pratique

Pour plus de confort, veillez également à maintenir un écart de 3 à 4°C en moyenne par rapport à la température extérieure.



**Pas en dessous
de 26 °C**



L'éclairage



L'éclairage représente entre 25 et 50% de la facture d'électricité de votre commerce.

Même si celui-ci est indispensable à votre activité puisqu'il aide à mieux vendre (mise en valeur des produits...), il est possible, en adoptant des bons réflexes et en optant pour du matériel efficace (sources de lumière, luminaires, système de gestion...) de diviser au moins par deux la consommation et donc la facture énergétique associée avec une installation conforme aux normes en vigueur. N'hésitez pas pour cela à faire réaliser un diagnostic éclairage !



Rappel : éteignez l'éclairage de votre commerce la nuit, ceci est obligatoire !

Disposition obligatoire



Ce que dit l'arrêté du 25 janvier 2013 :

« Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel sont éteints une heure après la fin de l'occupation de ces locaux.

Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement.

Les éclairages de vitrines de magasins de commerce ou d'exposition peuvent être allumés à partir de 7h ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt. »

Pas de lumière de 1h à 7h du matin



Afin de respecter cet arrêté sans vous en préoccuper, programmez la gestion de votre éclairage sur horloge.





L'éclairage



- Aménagez votre commerce de façon à profiter au maximum de la lumière du jour, gratuite et bien plus agréable que les sources d'éclairage artificiel*

Bonne pratique

Privilégiez dans cette optique l'implantation des espaces à forts besoins de lumière à proximité de la vitrine.



- Privilégiez des couleurs claires et des facteurs de réflexion élevés pour les revêtements de sol, les murs et le plafond de votre commerce*

2 points

Cela permet de favoriser la répartition de la lumière dans le local et donc de diminuer les consommations d'éclairage artificiel.



- Concevez l'éclairage d'un même local par zones indépendantes de façon à pouvoir adapter les niveaux d'éclairage en fonction de leur utilisation*

3 points



Pour des usages particuliers, faites l'appoint avec des éclairages ponctuels (moins consommateurs d'énergie qu'un éclairage général éclairé 100% du temps).

  Luminaires d'appoint



L'éclairage



Installez des luminaires performants

Utilisez des lampes basses consommation ou des LED. Les éclairages trop consommateurs d'énergie, comme les halogènes pour les vitrines, sont à proscrire.



3 points

Type de source	Applications	Type d'utilisation	Durée de vie moyenne	Efficacité lumineuse
Incandescence (proscrit) 	Eclairage d'accentuation	Technologie interdite à la vente du fait de son mauvais rendement : 95% de l'énergie utilisée par une ampoule à incandescence disparaît en chaleur, 5% étant transformé en lumière	1000 h	< 15 lm/W
Halogène (à proscrire) 	Eclairage d'accentuation, vitrines	Temps d'éclairage faible, nombre élevé d'allumage et d'extinction par journée	2000 h	15 à 25 lm/W
Fluocompactes 	Eclairage général Enseignes	Temps d'éclairage long, nombre faible d'allumage et d'extinction par journée	6 000 à 20000 h	40 à 70 lm/W
Tubes fluorescents 	Eclairage général Enseignes	Avec cathodes chaudes : allumages et extinctions fréquents Sans cathode chaudes : temps d'éclairage long, nombre faible d'allumage et d'extinction par journée	6 000 à 20000 h	50 à 90 lm/W
Iodures métalliques 	Eclairage général Eclairage d'accentuation Vitrines	Temps d'éclairage long, nombre faible d'allumage et d'extinction par journée	jusqu'à 15000 h	jusqu'à 100 lm/W
LED 	Eclairage général Eclairage d'accentuation Vitrines Enseignes	Insensible aux allumages répétés sur de courtes périodes de fonctionnement	> 50 000 h	40 à 100 lm/W



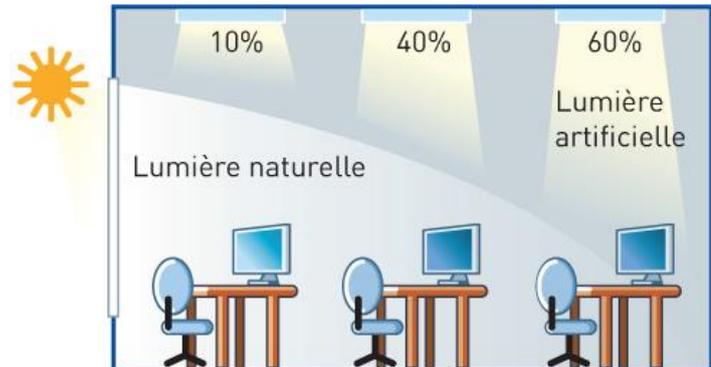
L'éclairage



- Pour les espaces fortement balayés par la lumière naturelle (vitrine par exemple), équipez les luminaires de cellules photo électriques de façon à ce que leur fonctionnement soit asservi à l'éclairage naturel

3 points

Dans ce cas, le niveau d'intensité de l'éclairage artificiel est ajusté dans le but de maintenir toujours le même niveau de luminosité, on parle de « système de gradation avec l'éclairage naturel ».



- Installez des détecteurs de présence dans les réserves et les autres locaux à occupation passagère (sanitaires...) pour n'éclairer qu'en cas de présence humaine

3 points

D'une façon générale, pensez à éteindre la lumière et les appareils en fonctionnement en quittant une pièce et dans les locaux inoccupés : c'est un geste simple qui prend peu de temps.



- Pour conserver toute l'efficacité de votre éclairage, dépoussiérez régulièrement vos luminaires

Bonne pratique

Pensez-y au moins une fois tous les 6 mois...





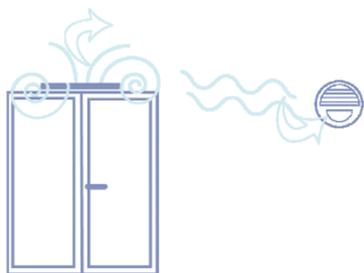
Les autres équipements



En fonction des spécificités propres à l'activité de votre commerce, celui-ci peut être amené à accueillir un grand nombre d'autres équipements, qui peuvent également s'avérer très consommateurs d'énergie (et d'eau !). Soyez vigilants quand vous les choisissez et les utilisez !

Veillez à assurer une bonne ventilation du commerce, c'est important pour la qualité de l'air intérieur de vos locaux

Disposition
Obligatoire /
1 point*



Pour cela, différents systèmes s'offrent à vous :

- La **ventilation naturelle**, qui présente l'avantage de fonctionner sans ventilateur mais qui peut s'avérer insuffisante pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur ;
- La **ventilation mécanique simple flux hygro-réglable** qui va réguler les débits de renouvellement d'air de votre commerce en fonction de son taux d'humidité et donc s'adapter à vos besoins ;
- La **ventilation mécanique simple flux auto-réglable** qui permet d'atteindre des débits de renouvellement d'air beaucoup plus satisfaisants mais qui engendre des déperditions énergétiques et une consommation électrique des ventilateurs très importantes ;
- La **ventilation mécanique double flux**, avec récupération d'énergie, qui récupère la chaleur de l'air vicié extrait du magasin et l'utilise pour réchauffer l'air neuf venant de l'extérieur tout en assurant des débits de renouvellement d'air très satisfaisants.

Parmi tous ces systèmes, le dernier offre le meilleur compromis économie d'énergie (en réduisant vos consommations de chauffage) / qualité de l'air intérieur. ***Opter pour ce système vous permettra de capitaliser un point de plus dans le système d'évaluation.**



Quel que soit le système retenu, optimisez l'implantation et l'accès des réseaux et des terminaux (bouches et caissons de ventilation notamment) afin de faciliter les interventions de vérification, d'entretien et de maintenance ultérieure!



Ce que dit la loi (articles R. 4222-1 et suivants du code du travail)

L'air de votre magasin doit être renouvelé de façon à maintenir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des employés. L'aération doit avoir lieu soit par ventilation mécanique, soit par ventilation naturelle permanente et assurer une circulation d'air minimum de 25 m³/h/personne. Les locaux réservés à la circulation et les locaux qui ne sont occupés que de manière épisodique peuvent être ventilés par l'intermédiaire des locaux adjacents sur lesquels ils ouvrent.



Les autres équipements



- Avant d'acquérir un appareil ménager, consultez son « étiquette énergétique » et optez pour un équipement A+ a minima ou recherchez le label « Energy Star »

3 points

Un classement de type A+++ sur l'étiquette énergie signifie que l'appareil est économe ou que ses performances énergétiques sont élevées. Un classement de type G signifie en revanche que l'appareil est peu économe ou que ses performances énergétiques sont médiocres.



- Coupez les veilles de vos appareils électriques la nuit, et plus généralement en période d'innoculation

Bonne pratique

Pour plus de facilité de gestion, raccordez toutes les prises électriques des appareils concernés sur un même circuit, qui pourra être commandé par un interrupteur ou au niveau du tableau électrique.



- Optimisez l'utilisation des heures creuses pour vos appareils électriques (lave-linge, sèche-linge, ballon d'eau chaude...)

Bonne pratique

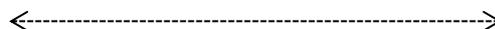
Si cela est compatible avec les horaires de fonctionnement de votre commerce, cela vous permettra de réduire votre facture énergétique et de privilégier l'électricité moins carbonée.



- Dans l'aménagement de votre commerce, éloignez vos équipements de froid des sources de chaleur

1 point

Dans un commerce de bouche, éloignez par exemple les postes de cuisson des chambres froides ou des réfrigérateurs. Ne placez pas les plats encore chauds dans votre réfrigérateur et encore moins dans votre congélateur !



Si votre commerce est équipé d'un climatiseur, celui-ci doit être placé à l'abri de toute source de chaleur : ensoleillement, appareil de chauffage...



Les autres équipements



- Si votre commerce requiert des espaces de vente réfrigérés, préférez des présentoirs fermés (avec portes en double vitrage) de façon à limiter les pertes énergétiques de ces appareils

3 points

Les armoires réfrigérées équipées de **portes en double vitrage** permettent de réduire de 50% les consommations énergétiques de ces appareils, contre 20% pour des portes en simple vitrage.



Vérifiez que votre fournisseur dispose du label QualiClimaFroid, garant des 3 critères suivants :

- Respect des contraintes réglementaires liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement ;
- Contrat d'assurance responsabilité civile et décennale ;
- Habilitation par autorisation préfectorale à manipuler les fluides frigorigènes.



- Utilisez régulièrement les touches « éco » de vos appareils lorsque vous les utilisez (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge...)

Bonne pratique



Ces touches peuvent vous permettre de réduire la consommation électrique de ces appareils jusqu'à 45%.

Si vous réglez votre lave-linge à 40°C, vous consommez 25 % d'énergie en moins qu'en cycle à 60°C. Un cycle à 30°C vous permettra de consommer 3 fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.

- Ne faites fonctionner vos machines à laver que si elles sont pleines

Bonne pratique

En multipliant les cycles de lavage, vous multipliez votre consommation électrique et vos consommations d'eau.



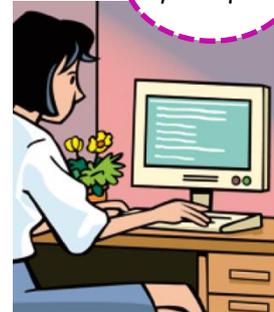


Les autres équipements



- Informatique : ne confondez pas économiseur d'écran et économiseur d'énergie**

La fonction du premier est d'augmenter la durée de vie de l'écran. Quant au second, il assure une importante économie d'énergie quand l'ordinateur est en mode veille. Attention à certains économiseurs d'écran faisant appel à des graphismes « 3D ». Ils sollicitent énormément la carte graphique de l'ordinateur et peuvent consommer autant, sinon plus que le mode actif. Il vaut mieux s'en passer !



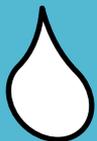
Bonne pratique

- Faites entretenir régulièrement vos équipements : armoires réfrigérées, ventilation mécanique, chambres froides...**

Si besoin, passez un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée.



Bonne pratique



Limiter les consommations d'eau



L'eau est une ressource précieuse. Sa bonne gestion est cruciale pour l'avenir de notre planète mais aussi parce qu'elle peut représenter une charge importante pour certains commerces (salons de coiffure par exemple). Economisez-la !



Surveillez vos consommations d'eau

Surveiller vos consommations vous permet de les **maîtriser**. Un surplus non expliqué **doit** vous faire **réagir**.



Bonne pratique

N'attendez pas pour faire réparer un équipement présentant une fuite d'eau visible, même faible

Les fuites d'eau peuvent très vite engendrer des surconsommations importantes. Intervenez rapidement !

Ordre de grandeur de quelques fuites courantes :

- Goutte-à-goutte : 4L/heure soit 35 m³/an
- Mince filet d'eau : 16 L/heure soit 140 m³/an
- Chasse d'eau qui fuit : 25L/heure soit 220 m³/an



Bonne pratique

Installez un réducteur de pression au niveau de votre compteur

Si cela n'est pas déjà réalisé au niveau de l'arrivée générale d'eau du bâtiment, cela vous permettra de diminuer les débits et donc les consommations d'eau à chaque point de puisage de votre commerce.



1 point



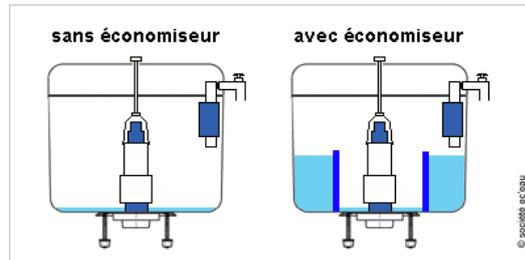
Limiter les consommations d'eau



Équipez-vous d'équipements hydro-économiques adaptés à vos usages

3 points

- Chasses d'eau à double commande 3L/6L ou mise en place d'une éco-plaquette dans un réservoir classique



- Robinets mitigeurs de classe C3 (ouverture eau froide au centre)



- Commande des robinets avec butée $\frac{1}{2}$ débit, commande temporisée ou cellule infra-rouge (détection de présence)



- Aérateurs réglés (mousseurs économiques) sur robinets limitant les débits à 8L/min maximum ;
- ...



Coupez l'arrivée d'eau en cas d'absence de longue durée

Bonne pratique





Bien choisir et utiliser ses produits



Tous les produits ont des impacts sur l'environnement : changement climatique, pollution de l'eau, acidification de l'atmosphère, épuisement de ressources non renouvelables... Pour les évaluer, il faut considérer leur cycle de vie complet (processus de fabrication, transport, utilisation, fin de vie) et être attentifs à l'affichage environnemental qui les caractérise (logo, label, étiquetage...).



Voici quelques astuces pour vous aider à les déchiffrer...

- Pour votre mobilier, préférez du bois issu de forêts gérées durablement au bois exotique

1 point

Les labels FSC ou PEFC constituent des références dans ce domaine.



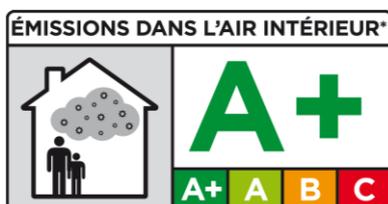
- Lors de l'aménagement de votre commerce, intégrez dans le choix de vos produits et équipements une réflexion portant sur :

Bonne pratique

- o Leur impact environnemental et sanitaire ;
- o Leur qualité d'usage : pérennité, résistance, confort d'utilisation ;
- o Leurs spécificités d'entretien ;
- o Leurs consommations de ressources (énergie, eau...).



Consultez, en fin de document, la fiche conseil « choisir ses produits et matériaux, quelques questions à se poser » pour vous guider.



La pollution de l'air intérieur est générée par des sources multiples propres notamment au bâti, à l'environnement, ou aux équipements. Les matériaux de construction et produits de décoration sont responsables d'une partie non négligeable de l'émission de composés organiques volatils (COV) dans l'air. Depuis 2012, un étiquetage obligatoire des produits a été mis en place, définissant quatre classes d'émissions notées de A+ à C (A+ : faibles émissions de polluants dans l'air / C : fortes émissions de polluants dans l'air). La note la plus pénalisante des différentes substances émises par un matériau est retenue sur l'étiquette.



Bien choisir et utiliser ses produits



Evitez les produits dangereux pour l'environnement et la santé repérables par les pictogrammes ci-dessous

Bonne pratique

Pictogramme		Signification	Risque	Exemple de produits
Avant le 31 mai 2015	Après le 31 mai 2015			
		Danger	Produit qui empoisonne à forte dose, qui irrite la peau les yeux et/ou les voies respiratoires, qui peut provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple), qui peut provoquer des somnolences ou des vertiges, qui détruit l'ozone dans la haute atmosphère.	Eau de javel, produit détergent pour vaisselle, essence de térébenthine...
		Toxique	Produit qui empoisonne rapidement même à faibles doses. Produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutané en petites quantités, entraînent la mort ou des effets aigus ou chroniques.	Méthanol, naphthaline, antirouille contenant des fluorures...
 Xn 		CMR (Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)	Produit qui peut provoquer le cancer, qui peut modifier l'ADN, qui peut nuire à la fertilité, qui peut nuire au fœtus, qui peut altérer le fonctionnement de certains organes. Produit qui peut être mortel en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires, qui peut provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).	Amiante, benzène, cadmium et dérivés, éthers de glycol, plomb et dérivés...
		Corrosif	Produit qui peut attaquer ou détruire les métaux, qui ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projections.	Soude caustique, déboucheur de canalisation, détartrant, eau de javel concentrée...
		Inflammable	Produit qui peut s'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, de l'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau... Produit qui dégage des gaz inflammables.	Acétone, alcool à brûler, white spirit...
		Comburant	Produit qui peut provoquer ou aggraver un incendie, qui peut provoquer une explosion en présence de produits inflammables.	Pastilles d'eau de javel effervescentes, oxygène...
		Explosif	Produit qui peut exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme ou d'une étincelle, de l'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...	Gaz butane, propane, gaz naturel...
		Néfaste pour l'environnement	Produits qui provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...)	Composés de métaux lourds, solvants...



Bien choisir et utiliser ses produits

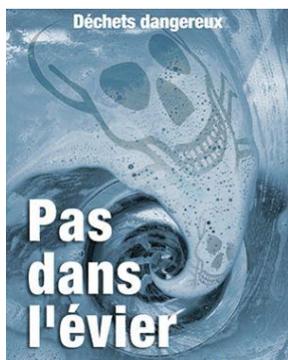


- Respectez les dosages des produits d'entretien indiqués sur les notices d'utilisation*

Le sur-dosage n'augmente pas l'efficacité du produit mais il risque d'accroître le danger de toxicité pour l'utilisateur et de pollution de l'environnement.



Bonne pratique



- Ne jetez pas dans l'évier ou les sanitaires des produits susceptibles de polluer les eaux (peintures, solvants, colles...), portez-les à la déchetterie*

Bonne pratique

- Préférez les produits concentrés et éco-recharges réduisant les quantités d'emballages*



Bonne pratique

- Préférez les produits réutilisables à ceux à usage unique*

Pour le nettoyage de vos locaux, privilégiez par exemple des éponges ou des chiffons par rapport aux lingettes jetables.

Bonne pratique





Bien choisir et utiliser ses produits



Privilégiez les emballages recyclables reconnaissables par les logos ci-dessous

Bonne pratique



Ce logo signifie que le matériau est **valorisable** : il peut être **recyclé** ou **incinéré** dans les usines de production d'énergie. **Attention**, cela ne signifie pas qu'il sera effectivement recyclé.

Quand la boucle comporte un **pourcentage**, cela signifie que ce produit ou cet emballage contient un certain pourcentage de **matières recyclées**.

D'autres logos permettent d'identifier des **produits potentiellement recyclables**. Une fois encore, ils ne garantissent pas le recyclage effectif de ces produits qui dépend, entre autres, de l'existence d'un dispositif de récupération.



Ce logo ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé sera recyclé. Ce sigle indique seulement que l'industriel fabriquant le produit verse une **contribution** pour le **fonctionnement des filières de recyclage** à l'une des trois sociétés suivantes : Eco-Emballage ; Adelphe ; Cyclamed (spécialisée pour les médicaments).

Pour l'isolation acoustique et thermique de votre commerce, favorisez l'emploi d'isolants biosourcés ou issus de filières de recyclage

2 points

Les **matériaux biosourcés** sont, par définition, des matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale. Exemple : **laine de chanvre**, **fibre de lin**, **fibre de coton**, **ouate de cellulose**, **fibre et laine de bois**, **paille**, **laine de mouton**, **plumes de canard**...



Certains **déchets** peuvent une fois triés et déchiquetés être **recyclés en isolants**. C'est le cas par exemple du **jean** (ex : isolant **METISSE**) ou des **bouteilles plastiques** (ex : isolant **ECOPEG**)... Ces isolants sont donc également à privilégier.



Réduire ses déchets



Légalement, les entreprises sont seules responsables de l'élimination des déchets qu'elles génèrent. La plupart des collectivités proposent néanmoins aux commerces et aux artisans un service de collecte de leurs déchets lorsqu'il s'agit de petites quantités de nature proche à celles des ordures ménagères. SODES vous fournira toutes les informations nécessaires à ce sujet. Lisez-les !



- Triez vos déchets selon le principe défini par le concessionnaire en charge du ramassage*

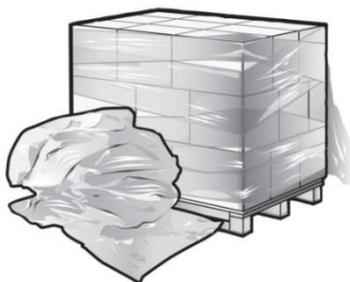
Disposition
obligatoire

Si vous utilisez des **produits dangereux**, veillez à déposer les contenants en **déchetterie**.
Pour les **fleuristes et restaurants**, collecter vos bio-déchets (**déchets verts, déchets fermentescibles**) si ceux-ci sont ramassés par le concessionnaire en vue d'être valorisés.



- Négociez avec vos fournisseurs pour qu'ils reprennent une partie des emballages encombrants, qu'ils proposent des emballages réutilisables ou qu'ils réduisent les sur-emballages*

Bonne
pratique





Réduire ses déchets



- Limitez le recours aux piles dans vos produits, préférez des batteries rechargeables*

L'énergie consommée pour la fabrication d'une pile est 50 fois plus importante que celle qu'elle va produire pendant sa courte vie. Limitez donc leur emploi.



Bonne pratique

- Compactez vos déchets (notamment les cartons) pour réduire l'encombrement au niveau des espaces de collecte (locaux déchets...)*

Si votre activité est fortement génératrice de déchets d'emballage, particulièrement encombrants, veillez à les compacter (manuellement ou mécaniquement) avant de les entreposer dans les locaux ou bennes prévus à cet effet.

L'achat d'un compacteur automatique pouvant générer un coût élevé, essayez de mutualiser cet équipement avec d'autres commerçants.



Bonne pratique

- Mettez en place des récupérateurs de déchets adaptés aux produits que vous vendez (exemple : collecteurs de piles, d'ampoules...)*



Rejetés sans précaution, ces produits peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, aluminium, lithium, mercure...

Participez donc à leur collecte et leur recyclage.

Bonne pratique



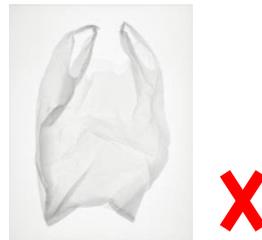
Réduire ses déchets



- Incitez vos clients à amener un sac cabas ou proposez-leurs des sacs réutilisables*



Cela doit vous permettre d'éviter la distribution de sacs plastiques blancs. Fabriqués à partir de dérivés du pétrole, ces sacs ne sont collectés pour le recyclage que de façon très marginale. Fabriqués en une seconde et utilisés en moyenne durant 20 minutes, les sacs en plastique mettent 450 ans à disparaître lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature. Incitez donc vos clients à utiliser des sacs réutilisables.



- Pour les emballages et papiers cadeaux que vous proposez, préférez les papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC)*



- N'imprimez que ce qui est indispensable et communiquez écologique !*



Les modes de communication évoluent, ils sont aujourd'hui de plus en plus dématérialisés (site internet...), adaptez-vous à cette évolution sans pour autant en abuser : les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont, elles aussi, un impact environnemental...



L'envoi de 33 courriels d'1Mo à 2 destinataires par jour génère annuellement des émissions équivalentes à 180 kg de CO₂, ce qui équivaut à plus de 1000 km parcourus en voiture !



Si vous offrez des cadeaux à vos clients, notamment lors des fêtes, pensez à des produits locaux, naturels et écologiques.



L'impact des transports



Les transports sont responsables de 35% des émissions de gaz à effet de serre de notre pays. Il est donc important de les rationaliser ou de trouver des alternatives écologiques aux modes les plus impactants. SODES vous renseignera sur les infrastructures disponibles dans votre voisinage de façon à ce que vous puissiez identifier les modes les plus vertueux pour vous et vos clients.

- Favorisez les modes de transport doux pour vos trajets domicile-travail, tout comme ceux de votre personnel



Marche, vélo, transports en commun, privilégiez ces modes de transports beaucoup moins polluants que la voiture et généralement plus économiques !

Si ceux-ci ne sont pas envisageables, renseignez-vous pour faire du co-voiturage !



- Communiquez auprès de vos clients sur les modes de transport doux disponibles à proximité de votre commerce



Site internet, carte de visite, affichage dans votre commerce... sont autant de moyens de communication qui peuvent permettre d'encourager les pratiques vertueuses pour vos clients.

- Si votre commerce propose des livraisons à domicile, privilégiez des véhicules propres et optimisez les chargements de votre véhicule (tournées à plein) et les parcours empruntés



Outre une diminution des impacts générés par votre véhicule, cela vous fera gagner du temps et de l'argent ! Si cela s'avère pertinent, mutualisez les livraisons avec d'autres commerçants.



- Sélectionnez des marchandises et des fournisseurs locaux : ceux qui parcourent le moins de kilomètres !



Synthèse de votre engagement

Le récapitulatif ci-dessous liste les actions préconisées dans le guide. Merci de cocher celles sur lesquelles vous souhaitez vous engager. Pour rappel, un minimum de 15 points doivent être validés en plus des exigences obligatoires. Vous trouverez l'ensemble des justificatifs à fournir à la suite de cette liste.



Le chauffage et l'eau chaude

- | | | |
|-------------------------------------|---|----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1. Si votre commerce doit être chauffé ou refroidi, isolez toutes ses parois donnant sur des locaux non chauffés ou l'extérieur | Obligatoire |
| <input type="checkbox"/> | 2. Si votre commerce regroupe à la fois des locaux chauffés et froids, n'oubliez pas de prévoir une isolation thermique entre ces différents locaux | 2 points |
| <input type="checkbox"/> | 3. Choisissez un vitrage isolant (minimum double vitrage) pour votre vitrine et les autres baies de votre commerce | 3 points |
| <input type="checkbox"/> | 4. Posez des faux-plafonds pour réduire le volume d'air à chauffer dans votre commerce | 1 point |
| <input type="checkbox"/> | 5. Préférez une zone tampon à l'entrée de votre commerce (sas, rideaux amovibles) plutôt qu'un rideau à air chaud pour limiter les apports d'air froid non contrôlés liés aux entrées et sorties de votre clientèle | 3 points |
| <input type="checkbox"/> | 6. Limitez la température dans votre commerce à 19°C | Bonne pratique |
| <input type="checkbox"/> | 7. Baissez votre chauffage la nuit et pendant les horaires de fermeture | Bonne pratique |
| <input type="checkbox"/> | 8. Votre commerce a-t-il vraiment besoin d'eau chaude pour son fonctionnement ? Posez-vous la question avant d'installer un système coûteux et consommateur d'énergie alors que vous pourriez vous en passer | 2 points |
| <input type="checkbox"/> | 9. En fonction des besoins d'eau chaude de votre commerce, optez pour le système le plus approprié entre un ballon d'eau chaude et un chauffe-eau instantané et isolez vos canalisations | 2 points |
| <input type="checkbox"/> | 10. Quel que soit le système de production d'eau chaude retenu, celui-ci doit être installé au plus près des points de puisage, de façon à limiter les déperditions | 1 point |
| <input type="checkbox"/> | 11. Privilégiez une pose verticale pour votre ballon d'eau chaude | 1 point |
| <input type="checkbox"/> | 12. Faites entretenir régulièrement vos installations de chauffage et d'eau chaude | Bonne pratique |



Le confort d'été et la climatisation

<input type="checkbox"/>	13. Pour réduire les apports solaires pénétrant dans votre commerce, optez pour des vitrages à contrôle solaire	2 points
<input type="checkbox"/>	14. Pour réduire les apports internes liés à l'éclairage artificiel de votre commerce, optez pour des équipements à haut rendement et favorisez l'éclairage naturel de vos locaux	-
<input type="checkbox"/>	15. Si la configuration le permet (commerce traversant), prévoyez des impostes vitrés ouvrants dans votre vitrine de façon à favoriser la ventilation naturelle de votre commerce	2 points
<input type="checkbox"/>	16. Si la ventilation naturelle des locaux ne vous paraît pas suffisante, prévoyez des brasseurs d'air	1 point
<input type="checkbox"/>	17. Si l'usage de votre commerce rend obligatoire le recours à un climatiseur, malgré toutes les précautions prises pour le rafraichir et limiter ses apports internes, choisissez un équipement adapté à vos besoins (principe de fonctionnement, taille du local, nuisances acoustiques...)	0 point
<input type="checkbox"/>	18. Veillez à limiter les heures de fonctionnement du climatiseur en utilisant un thermostat d'ambiance ou une programmation sur horloge (coupure automatique en période d'inoccupation)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	19. Ne déclenchez pas votre climatisation en dessous de 26°C	Bonne pratique



L'éclairage

<input checked="" type="checkbox"/>	20. Eteignez votre commerce la nuit, ceci est obligatoire	Obligatoire
<input type="checkbox"/>	21. Aménagez votre commerce de façon à profiter au maximum de la lumière du jour, gratuite et bien plus agréable que les sources d'éclairage artificiel	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	22. Privilégiez des couleurs claires et des facteurs de réflexion élevés pour les revêtements de sol, les murs et le plafond de votre commerce	2 points
<input type="checkbox"/>	23. Concevez l'éclairage d'un même local par zones indépendantes de façon à pouvoir adapter les niveaux d'éclairement en fonction de leur utilisation	3 points
<input type="checkbox"/>	24. Installez des luminaires performants	3 points
<input type="checkbox"/>	25. Pour des espaces fortement balayés par la lumière naturelle (vitrine par exemple), équipez les luminaires de cellules photo-électriques de façon à ce que leur fonctionnement soit asservi à l'éclairage naturel	3 points
<input type="checkbox"/>	26. Installez des détecteurs de présence dans les réserves et les autres locaux à occupation passagère (sanitaires...) pour n'éclairer qu'en cas de présence humaine	3 points
<input type="checkbox"/>	27. Pour conserver toute l'efficacité de votre éclairage, dépoussiérez régulièrement vos luminaires	Bonne pratique



Les autres équipements

<input checked="" type="checkbox"/>	28. Veillez à assurer une bonne ventilation du commerce, c'est important pour la qualité de l'air intérieur de vos locaux	Obligatoire / 1 point si VMC double flux installée
<input type="checkbox"/>	29. Avant d'acquérir un appareil ménager, consultez son « étiquette énergétique » et optez pour un équipement A+ a minima ou recherchez le label « Energy Star »	3 points
<input type="checkbox"/>	30. Coupez les veilles de vos appareils électriques la nuit, et plus généralement en période d'inoccupation	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	31. Optimisez l'utilisation des heures creuses pour vos appareils électriques (lave-linge, sèche-linge, ballon d'eau chaude...)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	32. Dans l'aménagement de votre commerce, éloignez vos équipements de froid des sources de chaleur	1 point
<input type="checkbox"/>	33. Si votre commerce requiert des espaces de vente réfrigérés, préférez des présentoirs fermés (avec portes en double vitrage) de façon à limiter les pertes énergétiques de ces appareils	3 points
<input type="checkbox"/>	34. Utilisez régulièrement les touches « éco » de vos appareils lorsque vous les utilisez (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge...)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	35. Ne faites fonctionner vos machines à laver que si elles sont pleines	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	36. Informatique : ne confondez pas économiseur d'écran et économiseur d'énergie	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	37. Faites entretenir régulièrement vos équipements : armoires réfrigérées, ventilation mécanique, chambres froides...	Bonne pratique



Limiter les consommations d'eau

<input type="checkbox"/>	38. Surveillez vos consommations d'eau	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	39. N'attendez pas pour faire réparer un équipement présentant une fuite d'eau, même faible	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	40. Installez un réducteur de pression au niveau de votre compteur	1 point
<input type="checkbox"/>	41. Equipez-vous d'équipements hydro-économes adaptés à vos usages	3 points
<input type="checkbox"/>	42. Coupez l'arrivée d'eau en cas d'absence de longue durée	Bonne pratique



Bien choisir et utiliser ses produits

<input type="checkbox"/>	43. Pour votre mobilier, préférez du bois issu de forêts gérées durablement au bois exotique	1 point
<input type="checkbox"/>	44. Lors de l'aménagement de votre commerce, intégrez dans le choix de vos produits et équipements une réflexion portant sur leur impact environnemental et sanitaire, leur qualité d'usage : pérennité, résistance, confort d'utilisation, leurs spécificités d'entretien, leurs consommations de ressources (énergie, eau...)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	45. Evitez les produits dangereux pour l'environnement et la santé, repérables par des pictogrammes spécifiques	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	46. Respectez les dosages des produits d'entretien indiqués sur les notices d'utilisation	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	47. Ne jetez pas dans l'évier ou les sanitaires des produits susceptibles de polluer les eaux (peintures, solvants, colles...), portez les à la déchetterie	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	48. Préférez les produits concentrés et éco-recharges réduisant les quantités d'emballages	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	49. Privilégiez les emballages recyclables, reconnaissables par des logos spécifiques	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	50. Pour l'isolation acoustique et thermique de votre commerce, favorisez l'emploi d'isolants biosourcés ou issus de filières de recyclage	2 points



Réduire ses déchets

<input checked="" type="checkbox"/>	51. Triez vos déchets selon le principe défini par le concessionnaire en charge du ramassage	Obligatoire
<input type="checkbox"/>	52. Négociez avec vos fournisseurs pour qu'ils reprennent une partie des emballages encombrants, qu'ils proposent des emballages réutilisables ou qu'ils réduisent les sur-emballages	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	53. Limitez le recours aux piles dans vos produits, préférez des batteries rechargeables	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	54. Compactez vos déchets (notamment les cartons) pour réduire l'encombrement au niveau des espaces de collecte (locaux déchets...)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	55. Mettez en place des récupérateurs de déchets adaptés aux produits que vous vendez (exemple : collecteurs de piles, d'ampoules...)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	56. Incitez vos clients à amener un sac cabas ou proposez-leurs des sacs réutilisables	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	57. Pour les emballages et papiers cadeaux que vous proposez, préférez les papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement (labels FSC, PEFC)	Bonne pratique
<input type="checkbox"/>	58. N'imprimez que ce qui est indispensable et communiquez écologique !	Bonne pratique



L'impact des transports

- | | | |
|--------------------------|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> | 59. Favorisez les modes de transport doux pour vos trajets domicile-travail, tout comme ceux de votre personnel | Bonne pratique |
| <input type="checkbox"/> | 60. Communiquez auprès de vos clients sur les modes de transport doux disponibles à proximité de votre commerce | Bonne pratique |
| <input type="checkbox"/> | 61. Si votre commerce propose des livraisons à domicile, privilégiez des véhicules propres et optimisez les chargements de votre véhicule (tournées à plein) et les parcours empruntés | Bonne pratique |
| <input type="checkbox"/> | 62. Sélectionnez des marchandises et des fournisseurs locaux : ceux qui parcourent le moins de kilomètres ! | Bonne pratique |

Justificatifs à fournir pour la validation des cibles retenues

Le tableau ci-dessous précise les points de contrôle qui seront réalisés par SODES pour la validation de chacune des cibles que vous avez retenues. La numérotation des cibles renvoie au volet « synthèse de votre engagement ».

En plus de la visite de votre commerce lors de son ouverture, 3 types de justificatifs pourront vous être demandés :

- Le plan d'aménagement de votre commerce ;
- Les factures + fiches techniques des produits installés ;
- Une note d'explication justifiant l'atteinte de la cible.

En cas de non remise des justificatifs demandés, la cible ne pourra pas être validée.

Cible environnementale	Précision sur la validation de la cible	Contrôle du respect de vos engagements				
		Plan d'aménagement	Factures + fiches techniques des produits installés	Note d'explication	Visite du commerce	
Le chauffage et l'eau chaude	1	Les isolants prévus doivent apparaître sur le plan d'aménagement de votre commerce	x	x		
	2	Les isolants prévus doivent apparaître sur le plan d'aménagement de votre commerce	x	x		
	3	Préciser la localisation du vitrage isolant sur le plan d'aménagement de votre commerce	x	x		x
	4	Préciser l'emplacement des faux-plafonds sur le plan d'aménagement de votre commerce	x	x		x
	5	Le sas doit apparaître sur le plan d'aménagement de votre commerce	x	x		x
	6	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	7	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	8	La note justificative doit refléter votre engagement à ne pas installer de système de production d'eau chaude dans son commerce	x		x	x

Cible environnementale		Précision sur la validation de la cible	Contrôle du respect de vos engagements			
			Plan d'aménagement	Factures + fiches techniques des produits installés	Note d'explication	Visite du commerce
Le chauffage et l'eau chaude	9	La note justificative doit préciser les besoins d'eau chaude du commerce et argumenter sur le choix du système retenu.		x	x	x
	10	Le plan d'aménagement de votre commerce doit faire apparaître le point de production de l'eau chaude et ses points de puisage.	x			x
	11	La pose verticale de votre ballon d'eau chaude sera contrôlée lors de la visite de votre commerce.				x
	12	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
Le confort d'été et la climatisation	13	Les fiches produits et factures des vitrages à contrôle solaire installés doivent être fournies à SODES.		x		x
	14	L'évaluation du respect des préconisations de cette cible se fait dans le volet Eclairage.				
	15	Indiquez les vitrages ouvrants sur le plan d'aménagement de votre commerce et justifier au travers de la note d'explication que cela est favorable à la ventilation naturelle de vos locaux (schémas encouragés).	x	x	x	x
	16	Indiquez la position des brasseurs d'air sur le plan d'aménagement de votre commerce.	x	x		x
	17	Indiquez la localisation de votre climatiseur sur le plan d'aménagement de votre commerce.	x	x		x
	18	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	19	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				

Cible environnementale		Précision sur la validation de la cible	Contrôle du respect de vos engagements			
			Plan d'aménagement	Factures + fiches techniques des produits installés	Note d'explication	Visite du commerce
L'éclairage	20	Dans le cas où le respect de cette exigence est assuré au moyen d'un minuteur, vous pouvez fournir la fiche produit et la facture de cet équipement à SODES.				x
	21	L'implantation des postes de travail par rapport aux surfaces vitrées de votre commerce sera contrôlée sur le plan d'aménagement de votre commerce.	x			x
	22	Les facteurs de réflexion et couleur des revêtements employés doivent apparaître sur les fiches techniques transmises.		x		x
	23	Un plan d'éclairage doit être fourni en parallèle du plan d'aménagement, détaillant les circuits électriques prévus pour l'éclairage du commerce.		x		x
	24	L'ensemble des luminaires du commerce sont concernés par l'exigence.		x		x
	25	Les fiches techniques et factures correspondant aux cellules photo-électriques installées doivent être fournies à SODES.		x		x
	26	Les fiches techniques et factures correspondant aux détecteurs de présence installées doivent être fournies à SODES.		x		x
	27	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
Les autres équipements	28	Le plan d'aménagement doit permettre de mettre en évidence les différents éléments du système de ventilation (caisson de ventilation, entrées d'air ou bouches de soufflage, bouches d'extraction...). Les justificatifs d'achat des équipements employés sont à fournir.	x	x		x
	29	L'exigence sur les appareils performants porte sur au moins 60% des équipements ménagers du commerce. Vous devez donc fournir la liste exhaustive de tous les équipements ménagers de votre commerce et les fiches techniques des produits permettant de valider l'exigence.		x		x

Cible environnementale	Précision sur la validation de la cible	Contrôle du respect de vos engagements			
		Plan d'aménagement	Factures + fiches techniques des produits installés	Note d'explication	Visite du commerce
Les autres équipements	30	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	31	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	32	Vos équipements ménagers doivent être indiqués sur le plan d'aménagement de votre commerce.	x		x
	33	Les fiches techniques et les factures correspondant aux espaces de vente réfrigérés retenus doivent être fournies à SODES.		x	x
	34	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	35	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	36	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	37	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
Limiter les consommations d'eau	38	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	39	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			
	40	La mise en place du réducteur de pression doit être réalisée au niveau de l'alimentation générale de votre commerce en eau.		x	x
	41	Au moins 75% de vos appareils sanitaires (évier, WC...) doivent être équipés d'un système hydro-économe pour satisfaire l'exigence		x	x
	42	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>			

Cible environnementale	Précision sur la validation de la cible	Contrôle du respect de vos engagements				
		Plan d'aménagement	Factures + fiches techniques des produits installés	Note d'explication	Visite du commerce	
Bien choisir et utiliser ses produits	43	L'exigence porte sur la totalité du mobilier en bois employé dans votre commerce (tables, bureaux, chaises...)		x		x
	44	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	45	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	46	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	47	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	48	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	49	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	50	L'exigence porte sur au moins 50% de la surface d'isolants mise en œuvre dans le commerce.		x		
Réduire ses déchets	51	La note justificative doit refléter votre engagement à trier vos déchets selon le principe défini par le concessionnaire en charge du ramassage. Lors de la visite du commerce, SODES vérifiera la présence, au sein de vos locaux, de différents bacs vous permettant d'assurer ce tri.			x	x
	52	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	53	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	54	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	55	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	56	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	57	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
L'impact des transports	58	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	59	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	60	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	61	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				
	62	<i>Non contrôlable car relève d'une bonne pratique</i>				

Fiche conseil « Choisir ses produits et matériaux, quelques questions à se poser »

Les réponses aux questions ci-dessous vous permettront de mieux appréhender les efforts en termes de réduction des impacts environnementaux que vous pouvez réaliser lorsque vous choisissez vos produits. N'hésitez pas à compléter cette liste pour adopter, à coup sûr, les bons réflexes lors de vos commandes !

- Le produit dispose-t-il d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) ou d'un Profil Environnemental Produit (PEP) ?

Les FDES et les PEP sont des documents élaborés à l'initiative volontaire des industriels. Ils retracent le cycle de vie complet des produits dans le but d'évaluer leurs impacts sur l'environnement. Un produit disposant d'une FDES ou d'une PEP n'est pas forcément plus « vertueux » qu'un produit n'en disposant pas. Cela signifie néanmoins que l'industriel a une parfaite connaissance des impacts environnementaux de son produit (calculés selon une norme européenne), pré-requis indispensable pour chercher à les réduire.

FDES
disponible

Oui Non

- Le produit bénéficie-t-il d'un label ou d'une certification environnementale ?



Oui Non



Oui Non



Oui Non



Oui Non



(uniquement pour les revêtements de sol souples)

Oui Non



Oui Non



(uniquement pour les laines minérales)

Oui Non



Concerne principalement les colles et les vernis pour revêtements de sol

Oui Non



Oui Non



Oui
 Non



Oui Non



(uniquement pour le bois)

Oui Non

De la même façon que les FDES et PEP, la labellisation d'un produit correspond à une démarche volontaire de la part du fabricant. Des produits présentant peu d'impacts pour l'environnement ne sont donc pas forcément labellisés. En revanche, si ces produits sont labellisés, c'est qu'ils répondent à un cahier des charges précis, défini par le processus de labellisation correspondant. D'une façon générale, les produits labellisés sont donc à privilégier.

- Le produit est-il étiqueté A+ ou A du point de vue de ses émissions dans l'air ?

Depuis 2012, un étiquetage obligatoire des produits de construction ou de revêtements de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application, a été mis en place. Cet étiquetage définit quatre classes d'émissions notées de A+ à C, A+ traduisant des émissions de polluants dans l'air faibles et C des émissions de polluants dans l'air beaucoup plus importantes. 11 polluants sont testés dans le cadre de cet étiquetage. La note la plus pénalisante des différentes substances émises par un matériau est retenue sur l'étiquette.



Oui Non

	Exemple de matériaux :	
	A privilégier	A éviter
Revêtements de murs	chaux, argile, peintures sans solvant, papier-peint blanchi sans chlore et utilisant des encres à base d'eau (sans solvant ni COV)...	peinture avec solvants, papier-peint contenant du PVC...
Revêtements de sols	carrelage (avec colle naturelle), parquets en bois massif, dalles en liège, linoléum naturel sur toile de jute en dalles clipsables, moquette en fibres naturelles...	sols PVC, sols stratifiés, moquettes synthétiques, vitrificateur de parquet...

- Le produit est-il fabriqué localement, réduisant ainsi les impacts liés à son transport ?

Oui Non
- L'utilisation de ce produit favorise-t-il les économies de ressources (eau, énergie, matière (produit recyclé) ...) par rapport à un produit équivalent standard ?

Oui Non
- Le fabricant du produit / le fournisseur dispose-t-il d'une politique environnementale contribuant à réduire ses impacts (réduction des quantités d'emballages...) ?

Oui Non
- Les notices d'entretien imposent-elles des contraintes particulièrement impactantes pour l'environnement (recours à des produits dangereux et/ou énergivores, fréquence d'entretien particulièrement élevée...) ?

Oui Non
- La durée de vie de votre produit est-elle en adéquation avec son usage, sa fonction ?

Oui Non
- Votre produit est-il recyclable à la fin de sa vie ? Des filières de récupération et de valorisation de ce produit existent-elles ?

Oui Non